



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2026.561

Du registre des arrêtés municipaux

ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT

(Fête des voisins rue du maréchal Joffre)

ARRETE PROVISOIRE

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Monsieur Franck Demange, pour l'organisation de la « fête des voisins » le **vendredi 19 juin 2026** ;

ARRETONS CE QUI SUIIT :

Article 1 : La circulation **de véhicules de tous genres est interdite** dans la rue du Marechal Joffre du n°38 au n°42 de la rue du Maréchal Joffre pour **la période du vendredi 19 juin 2026 de 17h00 au samedi 20 juin à 02H00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 20 avril 2026,

Francois Vion

Maire

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du _____

Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives